



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division des Personnels Enseignants

DIPE/21-890-702 du 17/05/2021

**ARRETES DESIGNANT LES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION A LA CCPA DES AGENTS  
NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT  
DES ELEVES**

Destinataires : Tous publics

Dossier suivi par : Secrétariat - Tel : 04 42 91 73 65

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, l'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration à la CCPA des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

Le recteur de la région académique  
Provence-Alpes-Côte d'azur  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
**VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;  
**VU** l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;  
**VU** l'arrêté de désignation des membres de l'administration à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves du 26/02/2020 ;

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1** - L'article 1 de l'arrêté du 19/01/2021 est modifié ainsi qu'il suit :  
Monsieur David LAZZERINI secrétaire général adjoint d'académie, est nommé en qualité de membre titulaire en lieu et place de Monsieur Bernard BEIGNIER, Recteur.  
Le reste demeure sans changement.

**AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT  
DES ELEVES**

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le **11 MAI 2021**

**Bernard BEIGNIER**

Pour le recteur et par délégation  
L'administrateur civil hors-classe  
Secrétaire général de l'académie

Gérard MARIN

**Représentants de l'administration à la CCPA des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. David LAZZERINI, secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille	- M. Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille
- Mme Carole BOLUSSET GERENTON, IA-IPR EVS -	- M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE
- M. Antoine DELGADO, IA-IPR EVS	- Mme Françoise PUJOL D'ANDREBO, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes Alpes
- Mme Myriam PHILIPPE, principale du collège Jacques Monod des Pennes-Mirabeau	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau
- M. Charles BOURDEAUD'HUY, directeur des relations et ressources humaines	- Mme Claire MOLENAT, adjointe au directeur des relations et des ressources humaines
- Mme Laurence DELATTRE, proviseur du LP Gambetta à Aix en Provence	- M. Stéphane ROBAGLIA, proviseur adjoint LP Zola Aix en Provence